



CONTRAT MORAL LICENCIE/CLUB

NOM, PRÉNOM du licencié. [REDACTED] . En me licenciant au CHBC, je m'engage à respecter les différents points suivants afin de pratiquer mon sport dans les meilleures conditions :

PARTICIPER REGULIEREMENT AUX ENTRAINEMENTS : L'entraîneur est un bénévole qui prépare chaque séance en comptant sur l'intégralité de son équipe. Il est normal de respecter son travail et de venir à chaque séance. Toute absence doit rester exceptionnelle et dans la mesure du possible être signalée au moins 24 heures avant par tout moyen de votre convenance (sms/mail).

ETRE PRESENT AUX MATCHS /TOURNOIS DE MON EQUIPE : Afin que chaque rencontre se déroule dans les meilleures conditions, l'équipe doit compter sur tous ses joueurs. Chaque absence pénalise son équipe et le travail qui a été fait à l'entraînement. Le joueur est tenu de suivre le calendrier des rencontres et doit pouvoir préciser sa présence ou non pour chaque compétition.

AVOIR UNE TENUE ADAPTEE : Le joueur doit avoir une tenue vestimentaire et des chaussures adaptées à la pratique de son sport. Ne pas oublier de prévoir un survêtement afin de ne pas se refroidir. Pour les compétitions, le club s'engage à fournir les maillots.

ENCOURAGER LES AUTRES : Dans la mesure du possible, il est appréciable pour les joueurs d'avoir du public. Merci de venir encourager les autres équipes, surtout lorsqu'elles jouent à domicile.

ADOPTER UN COMPORTEMENT SPORTIF: Aucun geste violent, ni aucune insulte, aucun comportement caractériel, aucune dégradation ne pourront être acceptés. Il sera exigé un comportement sportif digne et respectueux envers les arbitres, la table de marque, vos adversaires, vos partenaires, vos entraîneurs et les locaux qui vous accueillent, sous peine de passer en conseil de discipline.

FAIRE PASSER LE MESSAGE : Les joueurs doivent expliquer aux personnes venant les soutenir (amis, famille) que le comportement du public doit être exemplaire et sans débordement envers les adversaires et les arbitres. Les joueurs ont besoin d'être encouragés et non insultés.

VIE DU CLUB (rencontres –soirées –bandas): Chaque licencié ou parent de licencié s'engage à participer à la vie du club en aidant lors des rencontres (tenue de la table, arbitrage, service du goûter...), des soirées et du festival des bandas (tenue du stand, montage, démontage).

OBLIGATION DE MODERATION : Il est demandé d'utiliser les réseaux sociaux de façon modérée en respectant la dignité de ses équipiers, des adversaires, des arbitres et de tous les bénévoles pour la bonne cohésion du club.

Dans le cadre de cette nouvelle saison, le bureau directeur souhaite que tout mineur qui quitte le Cossec soit accompagné d'un majeur.

Nous demandons à tout parent ou autre responsable légal du mineur, de venir le récupérer auprès de son entraîneur, et non devant les grilles à l'entrée du stade, ainsi que de s'assurer de la présence de l'encadrant ou d'un responsable du club à l'arrivée du joueur.

Cela permettra à l'entraîneur d'échanger avec les parents, et c'est aussi une mesure de sécurité.

Fait le [REDACTED] à [REDACTED]

Signature du licencié

Signature des parents (pour les mineurs)
